

Le sénateur Lucier: Honorables sénateurs, j'avais espéré que c'était par erreur que le ministre avait reçu pour titre celui de ministre chargé des Relations fédérales-provinciales. J'avais par ailleurs souhaité que quelqu'un se rendrait compte éventuellement de la nécessité de mentionner également les Territoires. Je constate, à ma grande déception, que le leader du gouvernement au Sénat considère qu'une réunion des chefs provinciaux et territoriaux, les dirigeants de notre pays, peut avoir lieu sans la présence des dirigeants du nord du Canada. Que certains nous tiennent pour une quantité négligeable, passe encore, mais venant du ministre, c'est la pire insulte qu'on puisse nous faire.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je ne voudrais pas remuer de la boue, mais je rappellerai au sénateur Lucier que le dernier acte du rapatriement, en 1981-1982, s'est déroulé dans une cuisine du Château Laurier sans la présence des représentants des territoires et en l'absence de l'un des principaux partenaires dans la Confédération.

Le sénateur Lucier: Honorables sénateurs, voilà le genre de réflexion à laquelle il faut s'attendre de la part de ce gouvernement.

Le sénateur Murray: Je ne vous ai pas entendu vous plaindre à l'époque.

Le sénateur Lucier: Étant donné que les habitants du Yukon n'étaient pas invités aux réunions, il leur aurait été difficile d'y assister. Rien n'empêchait le premier ministre du Québec d'assister à cette réunion puisqu'il était invité.

Le sénateur Lefebvre: En plein dans le mille, hypocrite!

Le sénateur Lucier: Nous ne pouvions pas assister à ces réunions, voilà la différence. Si vous n'êtes pas capable de le comprendre, remettez votre démission.

LA RENCONTRE INFORMELLE DES PREMIERS MINISTRES—LA PUBLICATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'honorable Peter A. Stollery: Honorables sénateurs, à entendre le leader du gouvernement, il s'agirait d'une sorte de dîner-causerie où les commérages iront bon train. Pourrait-il nous dire si l'ordre du jour de cette réunion sera publié?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement, ministre d'État (Relations fédérales-provinciales) et ministre suppléant des Communications): Honorables sénateurs, je me trompe peut-être en parlant de déjeuner. Mais je dis déjeuner parce qu'en 1984, c'est un déjeuner qu'il y a eu après les élections. Il y aura une rencontre informelle. Peut-être à l'occasion d'un déjeuner, peut-être à l'occasion d'un dîner, peut-être d'un petit-déjeuner.

Je doute fort qu'un ordre du jour soit rendu public longtemps d'avance. Les rencontres informelles sont, comme leur nom le dit, informelles. Les participants—il y en a onze—décident au fur et à mesure des sujets de discussion. La rencontre de 1984 a été très fructueuse. Elle a servi à orienter les rencontres fédérales-provinciales et à organiser la série de réunions annuelles des premiers ministres sur l'économie, éche-

[Le sénateur Murray.]

lonnées tout au long de notre premier mandat. Je m'attends à ce qu'une rencontre se déroulant dans une atmosphère tout aussi détendue soit aussi productive.

Le sénateur Stollery: Honorables sénateurs, la rencontre a peut-être été productive, mais cela n'a apparemment pas empêché le premier ministre du Manitoba de retirer son appui à l'Accord du lac Meech. Je crois que le ministre d'État aux relations fédérales-provinciales et leader du gouvernement au Sénat conviendra avec moi que, dans les circonstances, tout le pays assiste à l'effondrement des résultats de cette rencontre productive d'il y a quatre ans. L'un des premiers ministres a retiré son appui et un conflit linguistique est apparu au Québec. Le ministre ne croit-il pas qu'il convient, dans l'intérêt de la population, de publier un ordre du jour afin que les Canadiens sachent ce que ces onze personnes décideront en leur nom?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je le répète, la réunion informelle prévue n'est qu'une rencontre préparatoire à d'autres réunions plus officielles qui suivront sans aucun doute, tant au niveau des premiers ministres, qu'au niveau des ministres et des fonctionnaires. Mais je ne pense pas que les Canadiens verront un inconvénient au fait que, après des élections générales et la réélection d'un gouvernement avec un mandat majoritaire, les premiers ministres provinciaux se donnent quelques heures de réflexion pour échanger leurs points de vue et discuter de l'avenir. C'est ce qui se produira.

● (1430)

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME D'AIDE AUX VICTIMES DE LA SÉCHERESSE—LE PARTAGE DES COÛTS ENTRE LES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET PROVINCIAUX ET LA DATE DU DERNIER PAIEMENT

L'honorable Sidney L. Buckwold: Honorables sénateurs, je voudrais poser une question au leader du gouvernement au Sénat. Lors de la campagne électorale, une annonce attendue de longue date a été faite en Saskatchewan au sujet de l'indemnisation des agriculteurs victimes de la sécheresse. Nous nous y attendions tous d'ailleurs. Nous savions que cela se produirait vers la fin de la campagne. C'était simplement une autre façon pour le gouvernement de s'assurer que d'importants capitaux provenant du trésor fédéral seraient mis à la disposition d'éventuels électeurs. Je ne pense pas que l'initiative se soit révélée aussi efficace que souhaité, mais il demeure qu'on a annoncé l'octroi de 850 millions de dollars en assistance aux victimes de la véritable calamité que fut cette sécheresse.

Depuis, nous avons appris que le gouvernement a demandé aux provinces de participer à ce paiement. Que je sache, la chose n'avait pas été prévue à l'origine. Les provinces en sont étonnées, à juste titre, et comme leurs coffres sont vides, il n'y a évidemment plus de fonds. L'affaire est à l'eau pour l'instant, bien que le ministre chargé de la Commission canadienne du blé, M. Charlie Mayer, ait expliqué que les agriculteurs toucheront ces 850 millions au plus tard le 15 janvier. Cette échéance tombe dans quelques semaines à peine, et les agriculteurs démunis et littéralement en faillite—le sel de la terre dans notre région—attendent impatiemment ces versements.